

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 17 juin 2002

Convocation du 3 juin 2002

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le dix sept juin deux mille deux à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présents :

BANET Claude – BARRE Edmond –BEGUE André – BEL Jean-Marie - BERNAUD Gilles – BESANCON Mercedes - BOUR Daniel - BOURQUENEZ André – BRACONNIER Daniel - BUHR Bernard – CASSAT Pierre-André - CHANE Catherine – CHEVILLARD Thierry – CODDET Christian – COLIN Philippe – CUENIN Jean-Pierre - DEMARCHE Alain – DEMEUSY Jean-François - DEMUTH Robert – ECOFFEY Hubert - ESTIENNE Marc - FERHATI Djamila – FISCHER Denis – FLAMANT Jean-François - FRACHISSE Hervé - FRANCK Pascal - FRAYSSINET Michel – GAIDOT Michel - GALLINO Ennio – GAPARI Dominique – GOTTI Laurent – GRESSOT Jean-Pierre - GROSJEAN Denis – HARLAY Gérard – HEILMANN Louis - IPPONICH Alain – JEAND'HEUR Michel - JOUQUEZ Michel – JOURDIER Eric - KUDER Daniel – LABOUE Danielle – LARMENIER Fabien - LAROCHE René – LASSIR Jean-Paul - LAURENT Robert –MANSUY Anne - MARCJAN Thierry - MARTIN Jean-Luc – MATHEY Jean-Claude - MICHAU Olivier – MORITZ Michel - MULLER Pascal - PAPINEAU-LIETARD Nadine – PAULUZZI Martine – PELTIER Marthe - PIFFER Mario - PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques – REMY Bernard – REMY Philippe - RENARD Michel - RICHIER Philippe – RIDACKER Christian - ROBERT Gérard – ROOST Jean-François – ROSEMAIN Michel - ROUGY Pierre – RUER André – SALVI Gilbert - SENTENAC Jean-Louis - SERRE Bernard - STEINMETZ Désiré – STEUX Didier - TENAILLON Bernard – TORCHE Anne-Marie - TOURNIER Bernard – VEITH Eric - VOGELWEID Pierre – WILHELM Xavier - ZERIGAT Mohamed

80 votants – 1 pouvoir.

Excusés :

BISSON Yves – BOUVROT André - BRUNNER Alain – BUSSER François – CAULET Laurent - CHOFFIN Laurent - DEMARCHE Jean-Pierre – DENNECKER Christophe - DINET Monique - DONTEVILLE Gérard – ERNWEIN Jean-Marie –FAURE Françoise - FAVE Sylvain – HULMANN Nicole - HUMBERT Renée –KRIVANEK Christian - LARDIER Sylvie – LAVAL Marie-France - MANZONI Sylvie – MIESCH Patrick - MONNIER Marie-Christine - MOUGEY Véronique – MUNIER Bruno - NAEGELEN René - PERRIN Cédric – PEUREUX Marie-Christine – REBER Gilbert – SCHROLL Michel – TOURNIER Jean-Claude - WACK Pierre

Assistaient : MARIE Jean
SAUVE Michel — LOMBARD Nathalie



Monsieur BOURQUENEZ représente à la fois la commune d'Auxelles-Bas et le Syndicat Intercommunal des eaux de Giromagny. Monsieur GRESSOT représente à la fois la commune de Novillard et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Monsieur CODDET Christian représenta à la fois la commune de Giromagny et la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. Ils bénéficient de par ce fait de deux voix.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint. Il est donc procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2001

Le compte administratif et de gestion 2001 sont présentés au Comité Syndical.

Les résultats se présentent comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Mandats émis	- 4 662 147,91 F	Mandats émis	- 4 680 860,90 F
Titres émis	+ 4 972 047,84 F	Titres émis	+ 6 110 776,58 F
Solde	+ 309 899,93 F	Solde	+ 1 429 915,68 F
<hr/>		<hr/>	
Résultat reporté	+ 194 676,32 F	Déficit reporté	- 722 464,25 F
	+ 504 576,25 F		+ 707 451,43 F
	(+ 76 922,15 €)		(+ 107 850,28 €)

Le Comité Syndical sur proposition du vice-président, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2001.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

2. INDEMNITES DES ELUS

En application des nouvelles dispositions énoncées par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il convient de délibérer afin de déterminer le nouveau montant des indemnités des élus du SIAGEP.

Monsieur Gaidot rappelle que l'assemblée délibérante lors du comité syndical du 15 octobre 2001 a décidé d'allouer au Président une indemnité de fonction de 50 % du taux maximum autorisé et aux vice-présidents une indemnité de fonction de 20 % du taux maximum autorisé.

Monsieur Gaidot précise qu'il s'agit aujourd'hui de délibérer afin de mettre en application les nouvelles dispositions législatives et non de revaloriser les indemnités des élus.

L'indemnité maximale du Président est fixée par référence aux barèmes des maires et des adjoints prévus respectivement par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT.

Pour le SIAGEP, EPCI sans fiscalité propre l'indemnité maximale est de 37,5 % des indemnités du maire ou des adjoints d'une commune dont la population est égale à celle de l'ensemble des communes composant l'établissement.

Les valeurs à prendre en compte correspondent aux indemnités attribuables antérieurement à la loi organique n°2000-294 du 5 avril 2000 (barème ancien).

Dans la mesure où l'indemnité est fixée à 50 % du taux maximum autorisée, l'indemnité mensuelle brute du Président s'établit donc ainsi :

(Valeur indice 1015 X 90 % X 37,5) X 50 %

L'indemnité maximale versée aux vice-présidents est de 50 % (des 75 % des indemnités du maire ou des adjoints d'une commune dont la population est égale à celle de l'ensemble des communes composant l'établissement public concerné.

Dans la mesure où l'indemnité est fixée à 20 % du taux maximum autorisée, l'indemnité mensuelle brute des vice-présidents s'établit donc ainsi :

((Valeur indice 1015 X 90 % X 37,5 %) X 50 %) X 20 %

Rapport adopté à l'unanimité.

3. POINT SUR LE S.I.G

Monsieur Michau rappelle que dès 1998, le SIAGEP s'est engagé dans un programme de développement d'un Système d'Information Géographique en signant le 15 décembre 1998 un accord cadre avec la ville de Belfort et la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

Pour le SIAGEP, il s'agissait avant tout d'être partie prenante dans un projet qui aurait exclu les communes hors CAB.

Le Système d'Information Géographique est un outil permettant de rassembler, d'organiser, de gérer, d'analyser, de combiner et de présenter des informations localisées géographiquement.

Les collectivités locales par le rôle essentiel qu'elles ont à jouer dans la gestion des territoires sont donc les destinataires privilégiés d'un tel système.

Toutes les informations thématiques disponibles dans un SIG s'appuient sur des couches de base indispensables dénommées « les référentiels », on y trouve outre le **cadastre** :

- l'orthophotoplan
- le référentiel des voies et adresses
- le référentiel topographique
- le canevas géodésique
- les limites administratives.

Le département compte 950 sections cadastrales. 304 ont été numérisées, il en reste donc 646 à numériser **avant décembre 2004**. Après cette date, les sections non numérisées seront simplement scannées (et donc quasiment inutilisables dans un SIG).

Pour que le SIAGEP puisse continuer à mener à bien ce projet et mettre ce service à disposition des collectivités de l'ensemble du département le montage d'un plan de financement s'avère nécessaire.

Il y a lieu en effet de prévoir notamment :

- l'acquisition de données nécessaires à la constitution des référentiels
- une participation aux serveurs (matériels et logiciels)
- l'embauche de personnel intégré à la cellule SIG

Le coût est estimé, pour l'ensemble du département à 390 000 € par an, soit environ 3 € par habitant.

Afin de pouvoir financer cette opération et permettre ainsi à **toutes** les collectivités du département de bénéficier des nombreux avantages du SIG, le SIAGEP se propose de créer un « service SIG » à destination des Communautés de Communes du Territoire de Belfort.

En adhérant à ce service, les communautés confieraient la gestion des référentiels au SIAGEP qui se chargerait d'en faire la communication à ses adhérents.

Cette communication intégrerait :

- les installations de logiciels SIG
- la maintenance et le support technique sur ces logiciels
- la formation SIG
- la diffusion des référentiels

Dés lors que l'ensemble des communautés se seront prononcées favorablement, le SIAGEP pourra lancer la procédure de passation du marché de numérisation. Il sera donc proposé aux communautés de communes de soumettre à leur conseil communautaire d'adhérer à ce service.

4. POINT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET

Monsieur Michau fait part brièvement de l'état d'avancement du projet de développement du site Internet de la Maison des Communes.

Il est rappelé que le coût annoncé par la société ESDI pour le développement du site s'est avéré beaucoup plus important que prévu initialement, cela étant dû en grande partie à l'ajout de nouvelles bases demandées par le personnel de la Maison des Communes.

La société Magnus nous a fait savoir qu'elle disposait d'un logiciel de création de site Internet (Mairie sur Web). Après étude de ce logiciel, il a été finalement décidé de développer le site en interne grâce au logiciel Magnus et de faire appel à ESDI pour développer certaines bases ne pouvant être créées avec Magnus.

Le lancement du site devrait être prévu pour le dernier trimestre 2002.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Belfort, le 1^{er} juillet 2002

Le Président,

Michel GAIDOT